

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 206

Artikel: Mémoires de Messire Clemençon
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

A
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

A
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

Mémoires

DE

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT

curé de MIECOURT.

Ces bons prêtres missionnaires, animés du même zèle que le Prince-Evêque, pénétraient partout dans les villes comme dans les villages, s'exposaient à tout pour administrer les sacrements aux malades et préserver le monde de la contagion des malheureux Jacobins.

C'est ainsi que travaillèrent ces zélés ouvriers évangéliques dans tous les Etats de l'Evêché, de concert intime avec le premier pasteur. Cette vie de missionnaire dura jusqu'à ce que le diocèse fut réuni à celui de Strasbourg par suite du Concordat conclu entre la cour de Rome et le gouvernement français. Ce concordat ramenait la paix dans l'Eglise de France, troublée depuis dix ans par la constitution civile du clergé, fruit d'une autorité incompétente.

Une autre nouvelle vint allarmer une petite partie de son diocèse, ce fut l'arrivée des troupes françaises dans la Prévôté de Moutier-Grandval, comprise dans la Neutralité helvétique. Cette provinticule était un lieu de refuge pour la Vallée de Delémont, pour l'Ajoie, de même que pour une partie de l'Alsace. Les populations catholiques de ces pays y venaient remplir leurs devoirs religieux, ils y venaient à la messe et y recevaient les Sts-Sacrements de l'Eglise. On accourait de fort loin pour entendre la parole de Dieu dans les églises de la Prévôté.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 1

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Alors, tu ne crois pas ?

— Mon ami, je ne nie pas l'authenticité de faits que je ne suis pas à même de juger, mais j'avoue... que j'aimerais voir par moi-même.

— C'est égal, reprit le mari en poussant son *rockingchair* vers la table sur laquelle sa jeune femme feuilletait dans un amalgame de brochures et de journaux épars, tu peux te vanter d'être plus incrédule que Saint Thomas lui-

L'envahissement de ce pays par les Français, vint mettre à néant tous ces avantages et priver les peuples catholiques des consolations spirituelles. Ce fut le 13 décembre 1797, à dix heures du matin que deux bataillons de troupes armées avec de l'artillerie et de la cavalerie, vinrent occuper ce petit pays qui était demeuré fidèle à son Prince-Evêque, de même qu'au Chapitre de Moutier, ayant établi un Conseil provisoire de régence qui siégeait à Moutier, pour la gestion des affaires.

La proclamation des généraux français, au nom du Directoire de Paris consumma son malheur, en prononçant la déchéance du Prince-Evêque. Le Conseil de régence et le Chapitre, sans aucune indemnité, furent obligés de prendre la fuite et de se réfugier à Soleure, avec quelques meubles et les vivres nécessaires. Ils n'avaient pas eu le temps de se préparer au départ, parcequ'ils comptaient toujours sur les promesses des chefs français qui avaient prononcé, même juridiquement, qu'ils ne violeraient pas la neutralité helvétique. Ils en avaient reçu, disaient-ils, trop d'avantages quand les Suisses leur fournissaient des subsides absolument nécessaires, comme vivres, fournitures, habits quand les armées françaises étaient dans la détresse.

Le Clergé de la Prévôté fut terriblement alarmé à la vue des troupes françaises. Il crut que tout était perdu et qu'il subirait le même sort que les prêtres français et les autres chez qui passaient ces Français destructeurs et maudits, par la prestation du serment civique, la confiscation de leurs biens et de celui des églises. Toutefois, il n'en fut rien. Les commissaires français se contentèrent d'interdire, aux curés et autres prêtres, toutes fonctions publiques de leur ministère et s'occupèrent à organiser la petite conquête de notre pays à l'instar de celui de la France, en le réunissant au dé-

partement du Haut-Rhin, séant à Colmar, comme cela avait déjà été fait pour l'autre partie de la Principauté, en 1795 (*).

En attendant le peuple chrétien fut dans de terribles angoisses, en se voyant privé tout à coup de toutes consolations spirituelles que donne la Ste-Religion, quand les pasteurs des âmes peuvent en toute liberté, exercer leurs fonctions sacrées et prêcher les vérités de l'Evangile. Notre peuple fut privé de tout secours spirituel pendant trois ans. Les prêtres étaient continuellement dans les alarmes et en danger d'être arrêtés quand ils devaient administrer, bien en secret, les sacrements aux malades. Le Concordat conclu entre Rome et la France leur rendit quelque espoir. C'est avec une immense allégresse qu'on apprit que la paix allait être rendue à l'Eglise catholique de France, par la publication de ce concordat.

Il faut relater ici que le St-Père le Pape Pie VII invita tous les évêques et archevêques de France à donner leur démission de leurs évêchés respectifs qu'ils occupaient, purement et simplement, sans apporter aucune restriction, afin qu'il puisse travailler à une nouvelle organisation des diocèses, nommer à ces nouveaux sièges vacants, par la présentation des titulaires faite par le Consul Bonaparte et ensuite confirmés par le St-Père, comme les conditions du Concordat signé par les parties contractantes, le St-Père et le premier Consul.

Monseigneur, le Prince-Evêque, François-Xavier, fut un de ceux qui se prêtèrent de la meil-

(*) L'auteur de ces mémoires commet ici une erreur. Les pays de l'Evêché compris dans la Neutralité helvétique, furent d'abord réunis au Mont-Terrible en décembre 1797, ce n'est qu'en 1800, que le Mont-Terrible fut supprimé pour être réuni au Haut-Rhin. On voit par ce passage que l'auteur a écrit ses mémoires longtemps après les événements qu'il raconte.

même.... Voyons, ma chère, puisque je me rends à l'évidence des documents, il me semble que tu pourrais faire comme moi : les notes que nous avons entre les mains sont des feuilles précises, claires ; il n'y a pas à discuter.

— Je ne discute pas non plus ; j'ai foi en la loyauté des écrivains sérieux qui nous éclairent. Ce que je ne puis comprendre, ce que j'ai peine à croire, c'est qu'en plein XX^e siècle, à vingt-neuf heures de traversée et quelques milles de chemin de fer de notre France, ici, la femme soit une esclave, une chose. Je te le demande en toute sincérité, mon ami, ne doit-elle pas être partout une créature intelligente, dévouée et éclairée, qui puisse rendre agréables les heures de réunion familiale ?...

L'interpellé sourit, attendit quelques minutes, puis scandala ses mots en disant malicieusement :

— Nous avons, comme toujours, du reste,

union d'idées sur cet article ; et je suis certainement d'avis que l'aimable *gent coiffée* ne doit plus se montrer qu'en avocate, doctoresse, en attendant que nous la rencontrions à la tribune, dans les bureaux de la guerre, qui sait ?... bientôt peut-être à commander nos vaisseaux....

Cette appréciation établie, le parleur s'allongea nonchalamment comme un homme heureux, et attendit la réplique de sa jeune femme.

— Tu critiques, Louis, et ne parles pas sérieusement ; car tu sais que j'abhorre ces femmes masculinisées qui oublient que leur place est au foyer domestique et non à la tribune ; ces femmes qui ne veulent pas croire que la robe de chambre, si utile dans les doux travaux du ménage, leur sied mille fois mieux que la toge et la robe d'avocat. De même, tu n'ignores pas que j'exécra ces types d'audacieuses qui s'insurgent contre le doux rôle que Dieu leur a confié. Pauvres cervelles creuses, pauvres utero-